

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS40

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 22

I. – À la première phrase de l’alinéa 16, substituer au mot :

« résiliation »

le mot :

« rétractation ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 17, substituer aux mots :

« ce délai »

les mots :

« le délai de rétractation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.